AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0694
FR0011981968-FS0363

10 mai 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDLINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 mai 2023, la société Harris Associates L.P.[1] (1209 N Orange St, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients sous gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 mai 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société WORLDLINE et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 16 303 218 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 5,79% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions WORLDLINE sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Natixis Investment Managers, LLC, elle-même contrôlée par la société Natixis. Harris Associates L.P. exerce les droits de vote indépendamment de Natixis Investment Managers, LLC et ses filiales, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 281 770 640 actions représentant 325 203 543 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.